



## **Accord d'intéressement 2021 – 2022 – 2023 :**

### **Pourquoi la CFDT, la CFE-CGC et FO sont signataires.**

Nous sommes arrivés à la conclusion d'une négociation difficile, conduite dans l'urgence. Malgré quelques points inégalitaires, mais surtout grâce à des avancées obtenues par la CFDT, la CFE-CGC et FO, les délégués de ces syndicats ont décidé de valider l'accord. Sans leurs signatures, c'était la perte de la prime d'intéressement.

Le nouvel accord obéit quasiment à la même mécanique que le précédent.

Cependant, l'évolution des critères économiques laissaient présager une baisse d'environ 10% de l'enveloppe distribuable. C'est pourquoi la CFDT, la CFE-CGC et FO ont demandé et obtenu une révision plus favorable de certains critères, comme la mesure de qualité clients, les seuils de déclenchement sur la transformation digitale et l'augmentation de 0,25% des critères relatifs au groupe, pour minimiser l'impact des critères imposés pour les activités assurantielles. Finalement, nos estimations montrent que les primes d'intéressement pourraient ne diminuer que d'environ 3% l'année prochaine.

En revanche, nous n'avons pas pu échapper à la suppression de la clause neutralisant 16 jours de maladie dans le calcul du temps de travail. En effet, la DIRECCTE est intervenue pour souligner qu'il existait une discrimination entre les différentes natures d'absences et que cette clause était donc illégale.

La CFDT, la CFE-CGC et FO ont jugé que priver les salariés AG2R d'une prime d'intéressement dans le contexte actuel de perte de pouvoir d'achat et de revendication d'une prime exceptionnelle de 1000 euros n'avait pas de sens et n'aurait pas été responsable.

Bien entendu, chaque organisation syndicale cherchera à justifier sa position, mais pour la CFDT, la CFE-CGC et FO nous avons refusé de prendre le risque de faire perdre aux salariés une prime moyenne de 700 euros, et même de 1300 euros si on compte l'abondement du PEE.

À notre sens, dans ce dossier, le plus important a été de préserver le pouvoir d'achat dans l'intérêt commun de tous les salariés !

De plus, une large majorité des salariés sondés, comprenant le contexte et les enjeux financiers, s'est positionnée pour une signature de cet accord.

**C'est pourquoi la CFDT, la CFE-CGC et FO ont clairement choisi de signer !**